

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille neuf, le 24 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Madame Aline SALLEBERT

Date de convocation du Conseil communautaire : 14 septembre 2009

**Etaient présents :**

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
- **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
- **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON-MEDOC** : Nadine DUPUY, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Benoît SIMIAN, Philippe DUCAMP
- **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Pierre CABANY, Christine NADALIE
- **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Annie BEZAC, Philippe SIMON, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE
- **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE

**Absent, excusé** : Jean SORGE

**Concerne : 09-77 ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Par délibération 09-35 du 26 mars 2009, vous avez autorisé Monsieur le Président à lancer une consultation pour l'acquisition de composteurs individuels.

Suite à cette consultation, SIX entreprises ont fait une proposition et ont remis un échantillon de leur équipement :

- QUADRIA (Saint Jean d'Ilac 33)
- CORETE (Tournefeuille 31)
- PLASTIC OMNIUM (Pessac 33)
- TUCOM Bernard (Le Passage 47)
- ECD (Cestas 33)
- CBS (Aubervilliers 93)

Dans cette même délibération, il avait été décidé que les modalités relatives à la mise à disposition des composteurs feraient l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire sur propositions du Groupe de Travail Environnement. La première des modalités, à savoir le choix du produit, a fait l'objet d'une réunion, le 16 septembre.

Le 21 septembre, la Commission d'Appel d'Offres au vu de cet avis technique ainsi que des propositions financières a décidé de retenir l'entreprise QUADRIA :

- pour un coût unitaire d'un composteur plastique de 320L, avec notice de montage, guide de compostage de TRENTE et UN Euro et CINQUANTE Centimes Hors Taxe (31,50 € H.T.)
- pour un coût unitaire du bio seau de DEUX Euro et QUINZE Centimes Hors Taxe. (2,15 € H.T.)

Il vous est proposé de suivre cet avis et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité :

- ▶ décide de retenir l'entreprise QUADRIA :
  - pour un coût unitaire d'un composteur plastique de 320L, avec notice de montage, guide de compostage de TRENTE et UN Euro et CINQUANTE Centimes Hors Taxe (31,50 € H.T.)
  - pour un coût unitaire du bio seau de DEUX Euro et QUINZE Centimes Hors Taxe. (2,15 € H.T.)
- ▶ autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à l'acquisition de composteurs individuels.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 29 septembre 2009



**Le Président,**

**Gérard DUBO**

